

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 5 Frimaire, an VIII.



Découverte d'une conspiration à Gènes. — Arrestations faites à ce sujet. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Lettre écrite du lazareth de Marseille sur la capitulation de Rome. — Création par le ministre de la police d'une commission pour la révision des listes d'émigrés. — Nomination de nouveaux commissaires du consulat. — Arrêté relatif à la réunion des armées du Danube et du Rhin. — Nouvel arrêté sur les déportés.

ITALIE.

De Gènes, le 18 brumaire.

Le général Saint-Cyr s'attendant à être attaqué, a réuni ses forces à Novi, & a pris des positions avantageuses sur la colline, à la droite & à la gauche de cette ville. La division de Watrin fermoit le centre hors de la porte de Pozzuolo. Le 15, au matin, les Français se trouverent en présence de l'ennemi qui, après avoir tirailé jusqu'à huit heures, attaqua ensuite le centre avec vigueur, soutenu par un corps considérable de cavalerie. Les Français soutinrent le combat jusqu'à midi, & commencèrent alors à se replier sur la colline. L'ennemi ayant gagné les hauteurs, crut qu'il remporteroit la victoire; mais s'étant avancé sur le chemin de Gavi, il y fut tout-à-coup arrêté par un corps de troupes qui étoit placé dans une position avantageuse, & il se trouva en même tems attaqué sur ses flancs par les troupes de l'aile droite & de l'aile gauche. Le général Kray, qui commandoit cette expédition, avoit pour but de secourir le fort de Seravalle; mais le blocus, grâces aux bonnes dispositions du général Saint-Cyr, n'a pas été levé, & le fort sera obligé de se rendre sous peu.

Le général Massol, commandant la Ligurie, a envoyé une adresse au conseil des anciens, pour l'assurer de l'existence d'un complot contre-révolutionnaire qui devoit éclater le 14 brumaire. On a arrêté plusieurs individus pris parmi les ouvriers.

Il paroît que le citoyen Cavagnoro se résigne à être directeur, après avoir cinq fois inutilement demandé sa démission au corps législatif. On va former la liste sextuple pour l'élection du cinquième directeur.

La nouvelle de la prise de Milan ne s'est pas confirmée. Il est vrai cependant qu'un corps de troupes françaises, descendu du pays des Grisons, s'est avancé jusqu'à Côme, & que l'on a craint à Milan d'y voir arriver les Français.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 27 brumaire.

On tire diverses conséquences dans l'empire de la dislocation des troupes impériales & russes. Les uns en inferent qu'il existe de la mésintelligence entre les deux cours impériales. D'autres pensent que l'on travaille à la conclusion d'une amnistie qui seroit suivie de négociation de paix. Une troisième opinion, c'est que l'armée russe se place derrière le Lech, pour être à portée de marcher en Italie, ou de

retourner vers la Suisse, suivant que les circonstances l'exigeront.

Les villages du pays de Wirtemberg, où l'armée française a pénétré, ont été très-maltraités, parce que le duc a rompu la paix conclue avec la république. Les habitans de ce pays sont disposés à se lever en masse à la première visite des Français, parce qu'ils y ont levé des contributions énormes. De simples villages ont été imposés à 20,000 francs, & on en a enlevé jusqu'au dernier Kreutzer.

Les Français ayant promis de ne point entrer à Carlsruhe, résidence du margrave de Bade, celui-ci a placé aux entrées de cette ville des piquets considérables qui en défendent l'abord aux détachemens des deux armées.

ANGLETERRE.

De Londres, le 27 brumaire.

Les trois pour cent consolidés étoient, avant-hier, à 61, 62, 61 $\frac{3}{4}$. Hier, dimanche, point de bourses; mais les fluctuations commerciales ont été à 61 $\frac{3}{4}$, 62 $\frac{1}{4}$, 61 $\frac{7}{8}$.

Samedi, à midi, un officier français, passager de Boulogne, dans le vaisseau qui nous a apporté les journaux de Paris, est arrivé à Londres, & a subi un long examen chez le lord Grenville, où tous les ministres du cabinet étoient assemblés, & où ils sont restés très-avant dans la nuit. Dans la journée, une foule d'ordonnances couroient de bureaux en bureaux; enfin la note suivante sortit de la caserne des gardes à cheval du capitaine-général duc d'York.

« Un français vient d'arriver à Londres, envoyé par l'amiral Lutwige, & il établit que la France est maintenant sous un gouvernement consulaire. Emm. Sieyès, Moreau & Bonaparte composent le triumvirat; Barras est dénoncé & en prison. Le directoire est entièrement détruit: il n'y a pas de raison pour croire que cet homme est un imposteur; il dit de plus que le peuple demande hautement un gouvernement royal: quelques-uns proposent le duc d'Angoulême & d'autres Louis XVIII.»

Cette fable absurde n'a, même ici, trouvé que peu de croyans.

Le citoyen Niou, agent du directoire pour l'entretien des prisonniers français en Angleterre, est sur le point de retourner en France & d'avoir un successeur.

On dit que les Français vont recouvrer 15 mille de leurs matelots, 8 mille en vertu de la convention passée entre le duc d'York & le général Brune, & 5 mille en sus.

Selon un de nos papiers ministériels, le directoire de

France a proposé à nos ministres d'échanger le ci-devant duc de Choiseuil & quelques autres ci-devant nobles émigrés de France & naufragés à la côte de Calais, contre Napper-Tandy. Cette nouvelle manœuvre de vraisemblance : il est douteux que notre ministère consente à rendre à de pareilles conditions un homme aussi dangereux. Nous ne pouvons cependant que déplorer la destinée de ces malheureux naufragés, dont le long supplice figure parmi les actes de cruauté du gouvernement qui vient d'être renversé.

On dit que la banque, pour soulager les négocians dans la crise où ils se trouvent, étendra l'escompte qui jusqu'à présent étoit borné aux effets à deux mois, à des effets payables à quatre, six & huit mois, en recevant des sûretés proportionnées à ce délai. On annonce qu'elle escomptera ainsi jusqu'à un million & demi ou deux millions. On croit aussi que le ministre a terminé sa négociation avec la banque pour le renouvellement de sa nouvelle charte. Sa durée sera de dix-sept ans, à compter de l'expiration de la charte actuelle ; de sorte que le privilège est assuré à cette corporation pour 29 ans. La banque, en retour, prêtera à l'état trois millions sans intérêts pour six ans.

Nous apprenons du comté de Corke, qu'un rassemblement nombreux d'hommes armés a forcé la prison de Mitchels-Town, où se trouvoient détenus plusieurs rebelles. Tous ont été élargis, & le feu a dévoré la plus grande partie du bâtiment.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Extrait d'une lettre écrite le 20 brumaire, du lazarett de Marseille, par un Français, sur les dernières positions et les capitulations de l'armée de Rome.

Le général Macdonald, en se retirant de Naples, laissa des garnisons à Saint-Elme, à Capoue, à Gaëte, comme pierres d'attente pour notre retour dans ces contrées. Il laissa à Rome environ 5,000 Français, militaires ou employés dans les diverses administrations. Bientôt l'accroissement & les approches des rebelles nous apprirent ce qui arrivoit dans le nord de l'Italie. Personne ne put aller joindre l'armée : l'air pestiféré des environs de Rome moissonnoit nos concitoyens ; les plaies de l'état augmentoient chaque jour ; bientôt elles devinrent incurables.

La désorganisation étoit à son comble ; l'armée étoit sans pain, sans soulers, sans solde ; les magasins dépourvus ; point d'armes, point d'approvisionnement de siège. Le génie seul de la liberté devoit veiller au salut de sa cause & de ceux qui la défendoient. Macdonald avoit laissé, pour commander à Rome, le général Grenier, homme d'honneur, d'une probité rare, voulant le bien, sans avoir la présomption de croire pouvoir le faire seul.

Tandis que la chose publique suivoit l'impulsion rapide que l'ignorance & la cupidité lui avoient donnée, les autorités supérieures se renvoyoient l'accusation de ne rien faire pour prévenir la destruction de la cause de la liberté. Le mal devint si grand, qu'enfin l'ambassadeur Bertholio consentit à déposer momentanément son pouvoir dictatorial, & la république fut déclarée en état de siège. Mais les exactions, les dilapidations de toute espèce avoient déjà poussé les habitans de toutes les provinces à arborer l'étendard de la révolte, que portoient par-tout des prêtres fanatisés, & à peine un rayon de trêve restoit-il libre aux environs de Rome. Le consulat fut suspendu, & on forma un comité de gouvernement. Ce comité fut composé de Romains dévoués, actifs, & de Français intelligens. L'Italie supérieure étoit conquise par l'ennemi. Le feu de la guerre civile ravageoit les provinces. Nous n'avions plus de communication avec l'armée, ni avec Ancône. Nous nous trouvions entourés par-tout de brigands, soutenus par des partisans Autrichiens. Chaque jour notre rayon se rétrécissoit. Nous attaquâmes l'ennemi le 23 thermidor, à Frascati : nous fûmes repoussés. Nous attaquâmes de nouveau, le 4 fructidor, à Frascati : l'ennemi fut écrasé. Mais des papiers trouvés dans ses équipages, nous apprirent la reddition de Saint-Elme, Capoue, Gaëte. Dès-lors, nous apprîmes ce qui nous étoit réservé.

Bientôt l'ennemi changea de nature. Nous n'eûmes plus à combattre des insurgés seulement ; les Autrichiens, au nombre de 2,600

nous enlevèrent Civita-Castellana, & vinrent jusqu'à Monterossi. Les Napolitains, au nombre de 3000 hommes de troupes de ligne, revinrent à Frascati avec 4000 insurgés, sous les ordres du maréchal de Bourcard. Deux vaisseaux de 74, trois bricks & une bombardes anglaises, bloquèrent Civita-Vecchia, & nous sommerent de capituler. Les Russes étoient en route. Nous en avons vu 2 mille à Rome trois jours après l'évacuation, avec le régiment suisse de Tchudi de 1200 hommes. Nous avons vu l'avisé Russe qui annonçoit l'arrivée de l'amiral russe devant Civita-Vecchia, avec six vaisseaux de ligne.

Cependant sur nos 5500 Français, militaires ou employés, 1200 étoient aux hôpitaux. Le conseil de guerre décida qu'on négocieroit avec les Anglais, qui proposoient la même capitulation qu'à Gaëte. Ils vouloient aussi que nous livrassions les patriotes napolitains ; nous leur déclarâmes que jamais nous ne consentirions à une action indigne de Français républicains, & que nous saurions vendre cher notre vie & la liberté de nos amis. Les circonstances devenoient tous les jours plus critiques. Cernés de tous côtés, à dix milles de Rome, par des forces dix fois plus considérables, nous découvrîmes dans Rome une conspiration dont le général de la garde nationale étoit le chef. A peine fut-il arrêté qu'un de ses complices s'empoisonna ; chacun de nous étoit voué au poignard, & nos malheureux malades eussent péri dans leur lit. Ces considérations engagèrent le général & le conseil de guerre à traiter. La capitulation a rendu 5500 citoyens à la république ; elle a rendu à la liberté tous les Romains & Napolitains amis de notre cause. Personne à Rome ou dans l'état romain n'a été livré à l'assassinat, comme à Naples & à Capoue.

De Bruxelles, le 2 frimaire.

Les troupes françaises évacuent entièrement l'intérieur de la république batave, pour se rendre sur le Rhin ou dans la Belgique, & pour occuper les places fortes qui s'étendent depuis Berg-op-Zoom jusqu'à Nimegue. Il ne restera dans cette république qu'un corps de dix mille hommes ; il y aura cependant des garnisons françaises à Amsterdam & à la Haye.

Il est arrivé à Anvers, depuis quelques jours, beaucoup de troupes qui ont continué leur marche par la Flandre. Nous en attendons d'autres, destinées pour l'intérieur de la France.

Les lettres de Wesel portent que le régiment d'infanterie de Knobelsdorff & cinq escadrons de cuirassiers ont quitté leurs cantonnemens sur le Rhin, pour prendre des quartiers d'hiver dans l'évêché de Munster.

Les troupes qui sont en marche de l'intérieur de la Prusse pour se rendre en Westphalie, consistent en quinze bataillons d'infanterie, vingt escadrons de cavalerie & beaucoup d'artillerie. Le duc de Brunswick doit arriver incessamment à Minden.

Les mêmes avis assurent que les émigrés hollandais vont se réunir dans l'électorat de Hanovre. La plupart sont sans ressources ; mais ils touchent, chaque mois, une paie suffisante pour subsister. Le colonel Bentinck, qui est en Angleterre avec le prince héréditaire d'Orange, est, dit-on, attendu avec des instructions pour leur conduite future.

On vient encore de recueillir sur les côtes des isles de la Zélande, des débris de bâtimens naufragés, même des cadavres qui y ont été jetés par la marée. Deux navires retournant en Angleterre, ont été péri à l'embouchure de l'Escaut.

ARMÉE D'ANGLETERRE.

La loi du 19 brumaire a été lue aux soldats & accueillie par les cris de *vive la république ! vive Bonaparte !* Toute l'armée a fait éclater une grande joie en apprenant ces événemens. On croit s'apercevoir aussi que déjà ces événemens influent sur l'esprit des habitans de ces malheureuses contrées, & qu'ils ne contribueront pas peu à les ramener à des sentimens pacifiques.

De PARIS, le 4 frimaire.

Le ministre de la justice, Cambacères, conformément à la demande des consuls, leur a présenté aujourd'hui un rapport concernant l'arrêté du 26 brumaire sur les nouveaux déportés. Les consuls ont, d'après ses conclusions, adopté les mesures suivantes :

1°. Les individus qui, en conformité de l'arrêté du 26 brumaire, étoient tenus de sortir du territoire continental de la république, & ceux qui devoient se rendre dans le département de la Charente-Inférieure, sont mis sous la surveillance du ministre de la police générale.

2°. Ils se retireront respectivement dans les communes qui leur seront désignées par ce ministre, & y demeureront jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

3°. Il leur est enjoint de se représenter à l'administration municipale aux époques que le ministre de la police générale aura soin de déterminer.

— Frison & Grocassand-Dorimond, ci-devant députés, & ensuite au nombre des déportés, ont déjà obtenu leur liberté. Les scellés ont été levés chez eux, & chez Marquezy, Guesdon, Antonelle, Briot, Félix Lepelletier, &c....

— Les consuls viennent d'accorder à la veuve du célèbre Bailly une pension réelle & effective de 1200 fr., payable par mois en mois. Il est digne du moment actuel de voir rappelés à l'attention, par la justice & la bienfaisance, ces noms chers à tous ceux qui ont aimé la liberté sans tache & sans crime, ces noms toujours honorés par l'opinion publique, même quand ils étoient proscrits par les tyrans.

— Les citoyens Deperrey, ci-devant chef au ministère de la police, Lidonne, & Lombard-Taradeau, ex-chargés, sont nommés membres d'une commission chargée d'accélérer le travail relatif aux radiations des listes d'émigrés. Le citoyen Lasalle, ci-devant membre du bureau central, & également estimé comme homme de lettres & comme administrateur, est nommé chef de division auprès de cette commission. Rouchet en est secrétaire-général. On y a joint outre huit examinateurs. Elle remplace le bureau connu sous le nom de *Bureau des Emigrés* auprès du même ministre; elle a ordre de mettre autant de promptitude dans ses opérations qu'on affectoit, sous l'ancien gouvernement, d'y mettre de lenteur, au préjudice des intérêts particuliers comme de ceux de la république.

Rien n'est plus à désirer peut-être que la formation d'une seconde commission semblable pour hâter encore davantage le travail tellement étendu que, malgré toute l'activité de ceux auxquels il va être confié, il seroit de plusieurs années si on ne leur donnoit d'autres coopérateurs; & en ne considérant même la question que sous le rapport pécuniaire, il seroit aussi économique & beaucoup plus utile de payer deux commissions pendant trois mois qu'une seule pendant six.

On croit au reste que les consuls ont conféré au ministre le droit de radiation définitive jusqu'à ce que les commissions relatives aient adopté pour cette partie des changemens qu'on s'occupe.

— Le citoyen Gaillard-Lecard, homme de loi, est nommé commissaire du gouvernement près le tribunal correctionnel de Reims.

— Le citoyen Florence, acteur du théâtre Français, est d'être chargé par le ministre de l'intérieur de former une troupe de comédiens qui, en exécution de l'arrêté des consuls, doit être envoyée en Egypte.

— Rien n'est plus ridicule que le bruit qui fait arriver l'ex-directeur Moulins à l'une de nos armées pour la soulever. Ce n'est pas pour un homme aussi inconnu que des soldats français méconnoitroient la voix de Bonaparte.

— Les citoyens Fourcroy & Vanquelin s'occupent des moyens de dissoudre la pierre de la vessie. Cette concretion qui cause de si horribles douleurs, pourra être dissoute dans plusieurs cas par des agens assez doux pour ne point attaquer la vessie. Ils ont découvert une substance qu'ils nomment *urée*, à laquelle l'urine doit sa couleur, sa saveur, son odeur & toutes ses qualités.

— L'ex-princesse Santa-Croce, si connue à Rome & en Italie, a épousé à Paris, à l'âge de 62 ans, le cit. Duport, ci-devant commissaire du directoire à Rome.

— Le citoyen Vincent Cellier, consul de la république à Barcelonne, est rappelé; son successeur n'est pas encore nommé.

— L'arrêté des consuls, relatif au citoyen Barnabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, lui a été signifié le 29 brumaire à Auxerre. Les scellés ont été apposés chez lui, & le directeur des domaines s'est saisi de ses droits de propriété.

— Il paroît que les consuls ont proposé l'échange de Napper-Tandy contre le général anglais Don, arrêté dans la Nord-Hollande en répandant, sous le titre de parlementaire, les proclamations du prince d'Orange.

— Des lettres du général Frégeville, commandant à Toulouse, reçues hier, démentent les bruits d'assassinats qui s'étoient répandus. On a voulu exciter du trouble; mais tout a été aussi-tôt comprimé, & les bons citoyens ont vu avec enthousiasme briser le joug des hommes exécrables qui n'ont fait nulle part plus de malheurs & plus de victimes.

— Le 26, au théâtre des Célestins, à Lyon, le public a saisi avec enthousiasme, dans les piéces qu'on jouoit, les traits qui avoient quelque rapport à l'époque présente. La salle a retenti des cris de *vive la république! vive Bonaparte! à bas les jacobins!*

— Coffy, capitaine des grenadiers du 3^e bataillon auxiliaire de la Manche, déclare qu'il est faux que, dans les affaires des 12 & 15 brumaire, à la hauteur de Lorey, il ait quitté son poste en face des chouans, comme l'en ont accusé quelques ennemis anonymes. Il cite des témoignages à l'appui de son assertion.

— Des lettres de la Guadeloupe, du 27 fructidor, portent qu'à cette époque la colonie jouissoit de la plus grande tranquillité.

C O N S U L A T.

Extrait d'un arrêté du 2 frimaire.

Les consuls de la république, considérant que les citoyens Labrouste, Poulain (Célestin) & Mauricault, nommés délégués des consuls dans les 6^e, 12^e & 17^e divisions militaires, n'ont pas accepté la mission qui leur avoit été confiée, & que le citoyen Pénières, nommé à une semblable mission dans la 10^e division militaire, est absent par congé, arrêtent ce qui suit :

Art. I. Les citoyens Lehary, Picault (de Seine & Marne) & Vacher, membres du conseil des anciens, sont nommés délégués des consuls, en remplacement de Labrouste, Poulain (Célestin) & Mauricault :

Le citoyen Lehary, dans la 6^e division militaire;

Le citoyen Picault (de Seine & Marne), dans la 12^e ;
 Le citoyen Vacher , dans la 17^e.
 II. La nomination du citoyen Pénier aux fonctions de
 délégué des consuls , est rapportée.
 Le citoyen Rabaud , membre du conseil des anciens , est
 nommé délégué des consuls dans la 10^e. division militaire.

Arrêté du 3 frimaire.

Les consuls de la république arrêtent ce qui suit :
 Art. I. Les armées du Rhin & du Danube sont réunies
 sous le nom d'armée du Rhin.

La ligne de cette armée s'étendra depuis Genève jusqu'à
 Oppenheim.

II. Les quatre nouveaux départemens de la rive gauche
 du Rhin formeront la 26^e. division militaire sous les ordres
 d'un général de division.

III. Les 3^e. , 4^e. , 5^e. , 6^e. & 26^e. divisions territoriales
 militaires formeront l'arrondissement de l'armée du Rhin.

IV. Il y aura , dans chaque grande armée , trois ou quatre
 généraux de division qui seront temporairement employés
 comme lieutenans du général en chef.

Ils seront désignés par le ministre de la guerre , sur la
 présentation du général en chef.

Ils seront pris parmi les généraux de division , quelle que
 soit la date de leur brevet , & auront le commandement
 par-tout où ils se trouveront.

Signé, BONAPARTE, SIEYES, ROGER-DUCOS.

COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 4 frimaire.

Thibaut , au nom de la section des finances , fait un
 rapport sur le message de la commission consulaire , con-
 tenant la proposition formelle de statuer sur la demande
 d'obliger les receveurs-généraux des départemens à fournir
 des obligations du montant du principal de la contribution
 foncière. Le rapporteur fait sentir combien il est important
 d'assurer la rentrée de cette contribution à des époques fixes ;
 il propose , en conséquence , un projet de résolution qui est
 adopté & dont voici les dispositions :

Art. I^{er}. Les receveurs-généraux des départemens seront
 tenus de souscrire des obligations pour le montant des con-
 tributions directes de leurs départemens respectifs.

II. Les obligations mentionnées dans l'article précédent ,
 seront payables au domicile des receveurs à jour fixe & par
 douzième de mois en mois.

III. La première obligation sera payable le 30 germinal
 prochain fixe ; la seconde le 30 floréal , & ainsi de suite de
 mois en mois.

IV. Les receveurs-généraux des départemens seront tenus
 de fournir , en especes métalliques , un cautionnement égal
 au vingtième du montant de la contribution foncière de
 leurs départemens respectifs.

V. Les fonds provenans du cautionnement des receveurs-
 généraux , seront versés dans une caisse distincte & séparée
 de la trésorerie nationale ; ils sont destinés à garantir le rem-
 boursement des obligations protestées & à opérer successi-
 vement l'amortissement de la dette publique.

Les arrérages des rentes viagères & des pensions ecclé-
 siastiques , à compter des six derniers mois de l'an 7 , à

mesure de leur extinction , seront versés dans la caisse &
 employé au même objet.

VI. La caisse d'amortissement poursuivra le rembourse-
 ment des obligations protestées.

VII. Le cautionnement des receveurs-généraux sera versé
 dans la caisse aux époques ci-après déterminées ; savoir , une
 moitié d'ici au 30 nivôse prochain , & l'autre dans les deux
 mois suivans.

VIII. A dater des époques des versements de leurs cau-
 tionnements , il sera accordé aux receveurs-généraux une
 indemnité de dix pour cent pendant l'an 8 , & payable par
 la caisse de trois en trois mois.

IX. La commission consulaire est chargée de prendre
 toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente
 loi.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 4 frimaire.

L'administration centrale de la Charente , les juges du
 tribunal civil de Seine & Oise , les citoyens de la commune
 de Laon , félicitent la commission sur les journées des 18
 & 19 brumaire.

La commission reçoit & approuve de suite une résolution
 d'hier , qui ouvre au ministre de l'intérieur , pour l'an 8 , un
 crédit provisoire de 4 millions.

Bourse du 4 frimaire.

| | |
|---|--------------------------------------|
| Amsterdam..... | Tiers cons..... 20 f. , 19 f. |
| Idem courant... 56 $\frac{1}{4}$, 57 $\frac{1}{4}$. | 50 c. |
| Hamb..... 192 , 188. | Bons $\frac{2}{3}$ 1 fr. 25 c. |
| Madrid..... | Bons..... |
| Madrid effect..... | Bons $\frac{1}{2}$ |
| Cadix effect..... | Bons d'arrérage , 90 fr. 65 c. |
| Gênes effect.... 4 fr. 55 c. | Action de 50 fr. de la caisse |
| Livourne..... | des rentiers..... |
| Bâle..... 1 $\frac{1}{4}$ per. , 2 per. | Or fin..... 104 f. 50 c. |
| Lausanne..... | Ling. d'arg.... 50 fr. 65 c. |
| Lyon..... pair 25 j. | Portugaise.... 94 f. 75 c. |
| Marseille..... pair 30 j. | Piastre..... 5 f. 38 c. |
| Bordeaux..... 1 per. à v. | Quadruple.... 79 f. 50 c. |
| Montpellier.... pair 30 j. | Ducat d'Hol.... 11 f. 50 c. |
| Renté provis... 11 fr. 75 c. | Guinée..... 25 f. 75 c. |
| 12 fr. 25 c. | Souverain..... 54 f. |

Esprit $\frac{3}{4}$, 330 francs. — Eau-de-vie de Montpellier , 2
 deg. 235 fr. — Rochelle , 22 d. — Cognac , 22 d. , 500 fr.
 — Huile d'olive , 1 f. 25 c. — Café Martinique , 2 fr. 85 c.
 — Café Saint-Domingue , 2 fr. 60 c. — Sucre d'Anvers
 2 fr. 00 c. — Sucre d'Orléans , 2 fr. 5 c. — Savon de
 Marseille , 1 fr. — Coton du Levant , 2 f. 60 à 80 c. — Coton
 des Isles , 4 fr. 35 c. à 5 fr. 10 c. — Sel , 4 fr. à 4 fr. 50 c.

Guide des notaires et des employés de l'enregistrement. Cet
 ouvrage paroit chaque mois & par cahier composé au moins de
 pages d'impression ; il contient les formules d'actes des meilleurs
 notaires de Paris ; leurs effets civils d'après la jurisprudence na-
 velle ; le modèle de l'enregistrement & la liquidation des droits qui
 opèrent. On y trouvera l'organisation sur le notariat aussi-tôt qu'elle
 aura été sanctionnée. Il a déjà paru quatre cahiers : deux autres se
 sous presse. On s'inscrit chez Souanis , rue Neuve-Augustin , n^o. 9.
 Prix , 12 francs pour douze cahiers , formant deux volumes.

A. FRANÇOIS